



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

Comité d'application**Treizième réunion**

Genève, 11 et 12 mars 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion***

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 11 mars 2021,
à 11 heures****

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa douzième réunion.
3. Demandes de conseils reçues, communications soumises, et prise d'initiative par le Comité.
4. Résultats du deuxième cycle d'établissement de rapports au titre de la Convention.
5. Promotion du mécanisme visant à faciliter et à appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions.
6. Rapport du Comité à la neuvième session de la Réunion des Parties.
7. Programme de travail et date de la prochaine réunion.
8. Questions diverses.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

** Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de s'inscrire en ligne dans les meilleurs délais, et au plus tard le 26 février 2021, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/35222/>. Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site de la Commission économique pour l'Europe : www.unece.org/meetings/practical.html) pour se faire délivrer un badge. Ils veilleront à prévoir suffisamment de temps pour cette procédure. En cas de difficultés, ils sont invités à prendre contact avec le secrétariat par téléphone au numéro +41 22 917 2596.



9. Présentation des principales décisions prises, définition des modalités d'élaboration du rapport de la réunion et clôture de la réunion.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : jeudi 11 mars, 11 heures-11 h 10

1. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour de sa treizième réunion, tel qu'il figure dans le présent document¹.

2. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa douzième réunion

Horaire indicatif : jeudi 11 mars, 11 h 10-11 h 15

2. Le Comité adoptera le rapport sur les travaux de sa douzième réunion (Genève, 4 et 5 février 2021).

3. Demandes de conseils reçues, communications soumises, et prise d'initiative par le Comité

Horaire indicatif : jeudi 11 mars, 11 h 15-14 heures et 15 heures-18 heures

3. Il est prévu qu'en application des procédures pertinentes énoncées dans la décision VI/1 de la Réunion des Parties à la Convention (ECE/MP.WAT/37/Add.2), le Comité :

- a) Examine toute demande de conseils formulée par une ou plusieurs Parties concernant des aspects particuliers de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ou l'application des dispositions de la Convention ;

- b) Examine toute communication soumise par des Parties en ce qui concerne des aspects particuliers de difficultés rencontrées qui se rapportent à l'application ou au respect de la Convention ;

- c) Envisage de prendre toute initiative.

4. En particulier, le Comité poursuivra ses délibérations sur la procédure consultative WAT/IC/AP/1, sous réserve des résultats des consultations menées avec les délégations de l'Albanie et du Monténégro à sa douzième réunion (Genève, 4 et 5 février 2021). Il pourrait tenir d'autres consultations avec les deux pays et convenir des prochaines étapes et des responsabilités en matière d'assistance consultative.

4. Résultats du deuxième cycle d'établissement de rapports au titre de la Convention

Horaire indicatif : vendredi 12 mars, 11 heures-13 heures

5. Sur la base des rapports nationaux soumis par les Parties à la Convention en 2020 et d'un exposé du secrétariat sur les résultats du deuxième cycle d'établissement de rapports, le Comité examinera les questions générales concernant la mise en œuvre de la Convention et le respect de ses dispositions.

¹ On trouvera des renseignements et les documents concernant la réunion sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante : <https://unece.org/environmental-policy/events/thirteenth-meeting-implementation-committee>.

5. Promotion du mécanisme visant à faciliter et à appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions

Horaire indicatif : vendredi 12 mars, 13 heures-13 h 20

6. Les membres du Comité échangeront des informations et examineront les possibilités de promotion du mécanisme visant à faciliter et à appuyer la mise en œuvre et le respect des dispositions.

6. Rapport du Comité à la neuvième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif : vendredi 12 mars, 13 h 20-14 heures et 15 heures-17 heures

7. Sur la base d'un projet de plan établi par le secrétariat en coopération avec le Président, le Comité examinera le rapport qu'il doit soumettre à la réunion des Parties à sa neuvième session (Tallinn, 29 septembre-1^{er} octobre 2021) en application du paragraphe 44 de l'annexe I de la décision VI/1.

8. Il débatera et conviendra du contenu de son rapport, notamment de l'inclusion, en vue d'une adoption éventuelle par la Réunion des Parties, d'un projet de décision sur les questions générales relatives à la mise en œuvre, assorti de recommandations visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention.

9. Il arrêtera également les modalités d'élaboration, le calendrier et la répartition des tâches aux fins de l'établissement de la version finale du rapport au plus tard quinze semaines avant la neuvième session de la Réunion des Parties, soit avant le 30 juin 2021.

7. Programme de travail et date de la prochaine réunion

Horaire indicatif : vendredi 12 mars, 17 heures-17 h 20

10. Le Comité arrêtera les questions qu'il compte examiner à ses prochaines réunions, et fixera la date et le lieu de sa quatorzième réunion.

8. Questions diverses

Horaire indicatif : vendredi 12 mars, 17 h 20-17 h 40

11. Le Comité examinera les autres questions proposées par ses membres.

9. Présentation des principales décisions prises, définition des modalités d'élaboration du rapport de la réunion et clôture de la réunion

Horaire indicatif : vendredi 12 mars, 17 h 40-18 heures

12. Le Comité devrait adopter les principales décisions prises au cours de la réunion.

13. Le Comité conviendra des modalités d'élaboration et d'adoption du rapport sur les travaux de sa treizième réunion, avant que le Président ne prononce officiellement la clôture de la réunion.